

www.bilinguisme.ch www.zweisprachigkeit.ch

Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche DEFR Par courriel : Isabelle.schenker@sbfi.admin.ch

Biel/Bienne, le 12 avril 2021

Procédure de consultation: révision totale de la loi fédérale concernant l'allocation de subventions à l'Ecole cantonale de langue française de Berne (ECLF)

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la large consultation concernant l'Ecole cantonale de langue française de Berne (ECLF). Notre fondation, basée à Biel/Bienne et active dans le canton de Berne et en Suisse, se réjouit de vous transmettre sa prise de position détaillée ci-après :

## **Arguments**

Le projet de révision totale doit, à notre sens, être rejeté, car il va à l'encontre de la politique linguistique de la Confédération.

Dans cette révision totale, respectivement en formulant cette nouvelle loi, la Confédération se décharge de ses responsabilités concernant l'ECLF. En mettant fin à une mesure concrète, vécue depuis plus de 60 ans, qui vise à favoriser la compréhension entre les communautés linguistiques au sein de la ville fédérale, elle cause un tort incompatible avec la politique des langues.

Née d'une volonté commune de la Confédération, du canton et de la ville de Berne, l'ECLF occupe une place à part parmi les écoles de la ville fédérale. L'enseignement y est dispensé en français et suit le Plan d'études romand (PER). Si l'ECLF était un établissement ordinaire de la scolarité obligatoire, elle serait une école communale, au sein de laquelle, en vertu du principe de territorialité, l'enseignement serait donné en allemand, selon le Lehrplan 21. L'actuelle loi fédérale atteste de la volonté commune de disposer d'une école de langue française. A ce jour, la direction stratégique de l'école et son financement sont, du reste, toujours assurés conjointement par la Confédération et le canton de Berne.

Dans son récent message concernant l'encouragement de la culture (message culture), le Conseil fédéral souligne que « la coexistence des quatre langues nationales, et la diversité culturelle qu'elles représentent, constitue un pilier de l'identité et du fonctionnement de notre pays. Le plurilinguisme représente une caractéristique essentielle de notre État<sup>1</sup> ». Différentes nouvelles mesures sont ainsi prévues pour promouvoir le plurilinguisme. Il apparaît incohérent que, d'une part, la Confédération

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Ch. 3.6.2 du message du 26 février 2020 concernant l'encouragement de la culture pour la période 2021 à 2024 (message culture 2021-2024 ; FF 2020 3037)

<sup>7,</sup> Place Robert-Walser/Robert-Walser-Platz 7, CP/PF 439, 2501 Biel/Bienne T 032 323 2280 forum@bilinguisme.ch forum@zweisprachigkeit.ch www.bilinguisme.ch www.zweisprachigkeit.ch



www.bilinguisme.ch www.zweisprachigkeit.ch

mette en place et finance de nouvelles agences au service de la pluralité linguistique et, d'autre part, se délie de son engagement de longue date vis-à-vis de l'ECLF.

Le projet part du principe que l'intérêt de la Confédération pour l'ECLF s'explique uniquement par des considérations de politique du personnel.

Selon le projet, la révision est dictée par le fait que les contributions fédérales doivent satisfaire aux dispositions relatives aux aides financières prévues dans le droit des subventions. Ce n'est pas non plus exact. Cette école particulière garantie par la loi fédérale a été créée d'un commun accord. L'ECLF n'est donc pas une tâche que le canton de Berne aurait décidé d'accomplir seul, une des conditions pour prétendre à des aides financières.

L'argument selon lequel l'instruction publique est du ressort des cantons n'est pas non plus déterminant, étant donné que l'ECLF *n'est pas* un établissement ordinaire de la scolarité obligatoire du canton de Berne, mais le fruit d'une volonté commune de la Confédération, du canton et de la ville de Berne.

De prime abord, la révision totale apparaît comme un projet de pure forme, visant seulement une mise en conformité avec des dispositions plus récentes du droit des subventions, et dont les répercussions financières seraient minimes. En réalité, la Confédération met fin de manière unilatérale à une collaboration de longue date. Or, il n'est pas acceptable que le canton de Berne doive assumer seul la responsabilité future de l'ECLF.

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre prise de position et vous adressons nos sincères salutations.

Au nom de la fondation Forum du bilinguisme

Le président La directrice

René Graf Virginie Borel